Jeudi. N° 2032. **11 Juillet 1833.**

Le *Précurseur* donne les nouvelles 24 *ou* 30 *heures* avant les Jouranux de Paris.
ON S'ABONNE :
A Lyon, *rue Neuve-de-la-Préfecture*, *n°* 1, *au* 2e.
A Paris, M. Pl. Justin, *rue St-Pierre-Montmartre*, *n°* 15.

LE PRÉCURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

PRIX :
16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

AVIS.

Les bureaux du PRÉCURSEUR sont actuellement rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2e étage.

Lyon, 10 juillet.

L'affaire des mines d'Anzin s'est terminée, comme on sait, par un drame judiciaire, où malgré toute la finesse diplomatique des agens de la compagnie et la grosse naïveté des ouvriers, la rapacité inhumaine de ces grands capitalistes a paru avec tant d'éclat que, tout en frappant les mineurs qui s'étaient portés à des actes de violence, le tribunal n'a pu s'empêcher de laisser tomber sur les entrepreneurs un blâme qui n'en est pas moins incisif pour avoir été fort mesuré par l'expression. Aussi ces entrepreneurs n'ont pu résister au soulèvement de l'opinion que la presse populaire avait provoqué contre eux. Ils ont accordé l'augmentation de salaire réclamée par les ouvriers, mais ils n'ont pas su dissimuler la mauvaise humeur avec laquelle ils faisaient cette générosité forcée : ils ont destitué M. Mathieu, inspecteur des mines d'Anzin. M. Mathieu, maire d'Anzin, dont la conduite pendant les troubles a été louée par le tribunal lui-même, avait fait quelques dépositions favorables aux ouvriers.

La polémique soulevée par cette affaire ne s'est pas terminée avec elle : deux journaux de Paris qui cherchent encore la prospérité du pays dans la consolidation de la royauté, le *Temps* et le *Journal du Commerce*, ont porté la discussion sur un terrain où nous sommes entrés plusieurs fois, soit à l'occasion des événemens de novembre, soit à propos de la question spéciale de l'utilité des machines dans l'industrie ; ils ont agité la question de l'intervention du gouvernement dans l'industrie.

Le *Temps*, qui appartient exclusivement à l'école de Say, est contre l'intervention ; le *Journal du Commerce* la réclame en certains cas. Tous deux ont plusieurs fois invoqué à l'appui de leur thèse les événemens dont Lyon fut le théâtre en novembre 1831.

Nous ferons remarquer d'abord que c'est à tort qu'on reproche au gouvernement de s'être mêlé, par le ministère de son préfet, aux débats des fabricans et des ouvriers de Lyon. Sans examiner s'il était possible que le gouvernement ne s'interposât pas dans la rédaction du tarif, nous dirons que son intervention était toujours indispensable au terme de ces débats et qu'il fallait bien qu'il s'interposât à la fin, quand les deux partis en vinrent aux mains. Personne assurément ne le niera.

On ne peut pas avancer que cette intervention fût seulement une nécessité de paix publique, et que son caractère fût une impartialité parfaite, car il est trop évident que pendant et après le combat l'autorité fut du côté des fabricans contre les ouvriers.

Le blâme ou l'approbation seraient assez superflus relativement à ce fait dont nous voulons tirer une bien autre conséquence, car nous avouerons, pour peu qu'on y tienne, que le gouvernement ne pouvait pas agir différemment.

A Anzin, la partialité de l'autorité a été tout aussi frappante, et peut-être était-elle beaucoup moins excusable, car comme l'a démontré le *National*, le gouvernement avait un moyen tout naturel et très-simple d'intervenir en faveur des ouvriers sans légitimer la révolte : c'était de négocier avec la compagnie l'augmentation du salaire sous la menace de la réduction des droits d'entrée qui pèsent sur les houilles étrangères, et qui procurent à la compagnie d'Anzin de si énormes bénéfices.

Mais enfin nous mettrons le pouvoir bien à l'aise en déclarant que selon notre conviction, il ne peut jamais intervenir, dans l'état politique du pays, et avec les élémens dont il est formé lui-même, qu'en faveur des maîtres contre les ouvriers, et intervenir par la force matérielle.

Nous pensons donc qu'il est bien inutile de discuter en ce moment la question de l'utilité de l'intervention du gouvernement, puisque le gouvernement, ne représentant que l'un des intérêts en lutte, il doit nécessairement favoriser celui-là et écraser l'autre.

Quand les ouvriers seront représentés dans le gouvernement, l'intervention pourra être une conciliation ; — aujourd'hui elle n'est qu'une loi de force, car ceux qui réclament sont toujours ceux qui troublent la paix publique, que leurs réclamations soient justes ou non, et le gouvernement a pour mission essentielle de protéger la paix publique. Il faut que les ouvriers apprennent à mourir de faim sans convulsions, et puis notre merveilleux système représentatif aura atteint le dernier degré de la perfection.

Nous faisons peu de cas, comme on voit, de ces grands mépris qu'une certaine école de politiques a mis à la mode de jeter sur ces questions de droits représentatifs. Nous avons l'audace de penser que l'extension du droit de représentation est de quelque importance pour les gens dont les intérêts sont discutés dans les assemblées législatives.

Assurément l'affaire de novembre est une des plus épineuses qui puissent se présenter dans l'économie sociale, et cependant nous ne reculons pas devant la démonstration de notre thèse appliquée à ce grand et terrible événement.

Nous avouerons que le tarif était une idée sans application possible ; nous irons plus loin : nous dirons que dans plusieurs branches de notre industrie, le fabricant ne pouvait pas plus augmenter le salaire que l'ouvrier ne pouvait s'en contenter. Eh bien ! nous croyons que si la loi politique eût mis en présence les représentans élus des fabricans et des ouvriers, la discussion eût amené un arrangement amiable et prévenu une lutte armée entre des masses sans ordre, sans organisation, où, des deux côtés, la raison était étouffée sous la passion. Nous disons que les ouvriers et les fabricans, représentés par les plus capables d'entr'eux, auraient été conduits à adopter une série d'idées que nous avons souvent développée, qui marche chaque jour à l'exécution, et qui, seule, peut assurer l'existence de la fabrique de Lyon : savoir, que l'organisation de cette fabrique est mauvaise ; qu'elle entraîne trop de frais de production par la multiplicité des maisons de commerce pour le même objet de fabrication ; que tous ces frais généraux pourraient être réduits considérablement par la concentration de la fabrication dans de grandes manufactures, analogues à celles de la Suisse ; que ces manufactures nécessiteraient une association entre les ouvriers et les fabricans, et qu'ainsi on étoufferait les fermens des passions hostiles, en même temps qu'on arriverait à l'amélioration matérielle.

Voilà certainement ce qu'auraient reconnu les hommes éclairés de la fabrique, si une loi régulière les avait de longue main mis en présence les uns des autres pour discuter paisiblement leurs intérêts respectifs.

Nous ajouterons que si la classe ouvrière eût été représentée dans les chambres et dans les conseils municipaux, le système général des impôts eût été dès long-temps changé de fond en comble, ce qui eût encore diminué les causes de la misère et de la révolte.

Avant de parler de l'intervention du gouvernement dans l'industrie, il faut donc savoir ce que c'est que le gouvernement. Si ce gouvernement ne représente que l'un des intérêts qui luttent ensemble, il ne peut intervenir que pour écraser l'autre. Quand le gouvernement représentera par délégation tous les intérêts et tous les droits, il fera bien de se mêler à toute chose au nom de la société dont il sera le résumé.

A. P.

Tandis que les royalistes font répéter par leurs journaux que l'esprit politique s'éteint, que l'intelligence populaire s'endort dans l'immobilité, que la nation se pétrifie, que les doctrines républicaines s'en vont mourant sous l'indifférence publique, la pensée républicaine se crée de nouveaux organes sur tous les points du pays, et le principe de la souveraineté populaire se développe partout avec plus d'énergie et de puissance que jamais. Marseille, la quatrième ville de France et la capitale du Midi, qui jusqu'ici n'avait pas de journal purement démocratique, vient d'en voir naître un dans son sein, et les premiers numéros du *Peuple Souverain* promettent que nos opinions seront désormais dignement représentées parmi cette ardente et généreuse population.

La rédaction du *Peuple Souverain* est confiée à M. Martin Maillefer, ancien collaborateur du *Courrier Français* et du *National*, l'un de ces patriotes qui sous la restauration illustrèrent leur jeunesse par un dévoûment plein de courage et d'abnégation au drapeau tricolore et à la souveraineté du peuple, et par de longues infortunes noblement supportées. M. Maillefer joint donc à son beau talent d'écrivain, cette virilité de caractère sans laquelle aujourd'hui le talent littéraire n'est bon à rien en politique, et la presse républicaine de Marseille sera sous tous les rapports digne de représenter notre parti en face de l'un des organes les plus distingués de la presse légitimiste et de l'une des feuilles les plus servilement violentes du juste-milieu.

Le *Peuple Souverain* a été précédé d'un *prospectus* que la surabondance des matières nous a seule empêché de reproduire, et qui développe avec un rare talent la pensée qui a présidé à la fondation de cette feuille. Mais nous transcrivons ci-après le premier article publié dans son premier numéro.

Nous ignorons si le *Peuple Souverain* a déjà fourni au parquet de Marseille l'occasion de signaler son zèle ; mais plusieurs de ses numéros nous ont déjà manqué. Il serait possible aussi qu'on eût employé un moyen fort ingénieux pour entraver le succès de ce journal, celui d'arrêter tout simplement ses feuilles à la poste, et de confisquer ainsi sournoisement et sans bruit le poison des mauvaises doctrines qu'elles contiennent. — L'ancien avocat Thomas, républicain ardent sous la restauration et aujourd'hui préfet de Marseille, serait peut-être homme à pousser jusques-là le dévoûment monarchique.

Quoi qu'il en soit des intentions et de la conduite du juste-milieu envers le nouveau journal républicain du Midi, la folie de ses colères paraîtra plus évidente encore ici que partout ailleurs. Ceux qui savent ce qui s'est passé à Marseille depuis la révolution de juillet n'ignorent pas que si le parti populaire, provoqué d'ailleurs à la fois par le carlisme et le juste-milieu, s'est porté quelquefois à des violences de place publique que nous désapprouvons avec tous les hommes raisonnables, c'est uniquement parce que ce parti n'avait aucun autre moyen de manifestation, parce qu'il n'était représenté par rien ni dans les pouvoirs officiels, ni à la tribune, ni dans la publicité, et était réduit à protester tumultueusement ne pouvant le faire par des voies paisibles et régulières. Puisque enfin il existe, bon gré mal gré, dans le Midi, un parti républicain, était-il possible que ce parti dont la confiance en son bon droit était empreinte de toute l'ardeur méridionale, se résignât à s'annuler, à se cacher dans l'ombre, à vivre comme s'il n'était pas ? Personne ne devait s'y attendre, et chacun, quelle que soit d'ailleurs son opinion, a dû voir avec satisfaction s'élever au milieu de la population de Marseille une tribune qui régularisera tous les mouvemens du parti républicain, qui répandra dans ses rangs des idées et des habitudes d'ordre et de calme qui finiront par triompher d'une turbulence essentiellement ennemie de la raison, c'est-à-dire de la libre discussion. Le juste-milieu lui-même, s'il ne tirait pas si grand parti du moindre tapage de rues, s'il tenait véritablement à la paix publique, aurait dû favoriser plutôt qu'entraver la publication d'un journal qui certainement saura soutenir fermement tous les droits sans fomenter aucune passion.

Nous ne voulons pas ici, certes, invoquer pour le *Peuple souverain* la générosité de l'administration du juste-milieu. Les fondateurs et les rédacteurs de ce journal sauront se passer de cette bienveillance, et nous ne doutons pas qu'ils ne réunissent bientôt autour de leur feuille l'adhésion de beaucoup d'hommes qui jusqu'ici se regardaient mutuellement comme ennemis. La question politique à été jusqu'à présent mal posée à Marseille, et nul drapeau n'y avait été planté pour rallier les gens qui en partant de principes différens, veulent cependant avant tout la libre discussion et la représentation de tous les droits.

Dans un pays si long-temps et si tristement célèbre par les réactions politiques qui l'ont ensanglanté, il est impossible que les honnêtes gens de tous les partis n'accueillent pas avec bienveillance un journal qui, tout en travaillant à l'édification d'un pouvoir nouveau, repousse l'idée des vengeances de partis avec une horreur dont la sincérité ne peut être suspectée, puisque ceux qui l'écrivent ont été à des titres différens victimes des réactions politiques. Il est impossible surtout que les hommes qui dans des espérances diverses, condamnent les gouvernemens de minorité, ne se rattachent pas à une bannière dont la devise consacre le droit de tous à la représentation politique ; à un parti qui place au-dessus de ses propres doctrines l'assentiment du pays librement, complètement, uniformément représenté, qui de cette représentation n'exclut aucun des élémens qui co-existent aujourd'hui dans la nation : ni la propriété, ni l'illustration personnelle, ni le talent, et demande que toutes ces influences se développent dans leur proportion réelle pour protéger dans leur chute les partis et les intérêts qui tombent pour seconder dans leur croissance les intérêts et les principes nouveaux qui demandent place dans l'ordre social.

On appellera, si l'on veut, *alliance carlo-républicaine* cette bonne harmonie que nous désirons et que nous prédisons entre tous les hommes éclairés et consciencieux ; mais c'est un pacte de loyauté que nous signerions volontiers et que sauront sans doute consommer à Marseille les généreux patriotes qui ont fondé et qui rédigeront le *Peuple Souverain*.

Voici l'article par lequel ce journal a fait son début :

Tous les embarras de l'époque viennent de ce que la civilisation politique de la France est restée fort en arrière de sa civilisation scientifique, commerciale, agricole et industrielle. Pour abréger et faciliter le travail de l'homme, on a perfectionné l'hydraulique ; on est parvenu à saisir, à comprimer la vapeur, à la faire servir en esclave aux besoins de la navigation et de l'industrie ; les marais se sont desséchés pour alimenter des canaux ; les montagnes se sont ouvertes pour recevoir des chemins de fer ; mais pour ce qui concerne le mécanisme gouvernemental, la France en est encore à la machine de Marly. Les hommes qui, sans mandat, se sont chargés de la constituer et de l'administrer, croiraient briser les ressorts du monde s'ils ne prenaient en tout et partout la route la plus dispendieuse et la plus longue. Il y a plus : une portion respectable de la population partage à cet égard les terreurs égoïstes du pouvoir ; elle rétrograde volontairement et le front levé, sacrifiant aux tartufes et aux renégats de cet indéfinissable régime les glorieuses conquêtes intellectuelles opérées il y a quarante ans par nos grandes assemblées nationales, conquêtes scellées du plus pur sang de nos pères, défendues pied à pied contre la restauration par cette même classe qui aujourd'hui les abandonne, et proclamées tout récemment encore par elle comme par nous, sur les ruines d'une dynastie parjure et les cadavres de ses satellites étrangers. Tout observateur désintéressé le reconnaîtra :

une partie de la bourgeoisie actuelle, enrichie par nos révolutions, est beaucoup plus illibérale que la brillante noblesse et l'opulent clergé de l'ancien régime, dont elle occupe la place. Une multitude de membres de ces ordres privilégiés poussaient à une rénovation sociale dont ils pouvaient prévoir les formidables conséquences pour leur caste et pour eux-mêmes. Dans la nuit du 4 août on vit prélats et gentilshommes déposer avec un noble enthousiasme sur l'autel de la patrie leurs titres et leurs priviléges. Quarante ans plus tard, une assemblée bourgeoise, dominée par des passions étroites, sacrifiait ignoblement sur l'autel de la peur la plus juste des révolutions.

La PEUR ! voilà l'heureux génie qui préside aux destinées de notre vaillante et généreuse France. Ajoutez l'égoïsme cupide et la sotte vanité, et vous aurez trouvé la trinité du nouveau culte, la grande *triplicité phénoménale* que chercha si long-temps le philosophe Cousin, et qu'il ne cherche plus depuis qu'il possède l'hermine du Luxembourg et la livrée des Tuileries. Le culte de ces trois dieux rapporte des cordons, des sinécures, des pensions clandestines, de grasses fournitures et de précieux secrets de bourse. De crainte que l'étranger ou le peuple ne trouble les paisibles jouissances des élus, on s'arrange avec le premier en lui payant tribut au moyen d'emprunts prétendus grecs, en l'aidant à étouffer la liberté sur tous les points de l'Europe, en se faisant pourvoyeurs de bourreaux de l'apostat de Turin et du tyranneau de Modène. Quant au peuple, on se débarrasse aisément de son contrôle en l'excluant de la chambre, des colléges électoraux, des administrations départementales et municipales; on l'empêche de s'instruire en levant d'énormes taxes sur les journaux; on l'écrase d'impôts directs et indirects afin qu'il n'ait pas même la faculté d'interrompre un instant son travail opiniâtre pour s'enquérir de ses droits d'homme et de citoyen; on le fait garder par une armée de 400 mille hommes sortis de son sein et nourris par ses sueurs; quand il se mutine, on le mitraille, et l'on démontre ensuite victorieusement à tout le monde que la monarchie constitutionnelle est le plus parfait des gouvernemens.

Dans l'état actuel des choses, nous commençons par déclarer franchement que ces monstrueux abus du pouvoir et toutes les souffrances, toutes les humiliations nationales qu'ils entraînent, nous paraissent sans remède comme sans limites. Sous l'empire d'une constitution où la couronne s'est assuré d'avance deux voix sur trois, la sienne d'abord et ensuite celle de la chambre des pairs dont elle nomme les membres; dans un pays où sur 32 millions d'habitans, 180,000 seulement ont des droits politiques, et où le reste de la population est traitée à cet égard comme le sont les mulâtres et les nègres affranchis de certaines colonies, on doit naturellement s'attendre à tous les caprices de l'arbitraire, à toutes les prodigalités, les tyrannies, les turpitudes des plus vicieuses oligarchies. Un gouvernement aussi exceptionnel, aussi mal pondéré ne peut se soutenir que par la déception publique et privée, par l'action incessante d'une force armée ruineuse et d'une police dépravée, par la corruption de la classe supérieure, et l'ignorance, l'apathie, la dégradation des autres classes. Qui veu. la fin, doit se résigner aux moyens : comment s'est maintenue, avec des conditions infiniment meilleures de force et de durée, cette fameuse constitution anglaise, le type du beau idéal chez nos pédans de la doctrine? au moyen de la corruption électorale et parlementaire, comme à l'ancienne cour de France les familles patriciennes s'élevaient et prospéraient par la prostitution. La réforme des bourgs pourris entraînera-t-elle la ruine de tout le système britannique? C'est une question fort grave et qui sera bientôt résolue par les événemens. On peut hardiment se prononcer pour l'affirmative des qu'on juge cette réforme utile à quelque chose. Si les améliorations en restaient là, ce serait l'argument le plus fort qu'on pût trouver contre la monarchie constitutionnelle.

Si donc nous avions entendu borner notre mission à la critique impuissante des actes du ministère et des travaux des chambres, nous aurions pu nous dispenser de fonder le *Peuple Souverain*. Assez d'autres consacrent leurs efforts à cette tâche non moins stérile que laborieuse. Pour être autre chose qu'une spéculation commerciale ou qu'un jeu d'esprit, un journal doit suivant nous, avoir des convictions plus positives avec un but mieux arrêté. Se contenter du rôle de censeur loyal et bénévole d'institutions violées et vermoulues aussitôt qu'improvisées, affecter en public un certain respect pour un gouvernement qu'on méprise intérieurement avec tous les gens honnêtes, c'est se montrer prudent, si l'on veut, mais c'est faire un assez pauvre usage de cette liberté de la presse qui a sauvé la France en juillet, et qui de fait comme de droit est préexistante et supérieure à tous les pouvoirs qui ont aujourd'hui la prétention d'en régler l'exercice. La même hypocrisie de langage fut employée quinze ans au sujet des actes les plus inconstitutionnels de la restauration. Tout le monde jurait fidélité au roi et à la charte, et le 29 juillet au soir tout le monde leur tourna le dos; mais il résulte du vieux système de l'opposition que fort peu de personnes avaient des idées nettes et précises sur ce qu'il convenait de faire de cette sublime révolution. Plusieurs générations avaient été nourries des creuses et mensongères doctrines de la pondération des pouvoirs, de l'inviolabilité royale, de la responsabilité ministérielle; et quand le peuple eut fait crouler ce pompeux échafaudage d'un seul coup de sa large main, tous nos grands politiques se trouvèrent désorientés, les patriotes les plus décidés hésiterent; les intrigans agirent, et quelques jours après l'Europe fut tout ébahie de voir les transfuges de Gand assis au gouvernail de la France révolutionnaire.

Pour éviter le retour de pareilles surprises et de mécomptes si douloureux, il importe donc de savoir ce qu'on veut faire et où l'on marche. Aussi la tâche principale du *Peuple Souverain* sera-t-elle, après avoir démontré l'insuffisance et le vice radical de l'établissement du 7 août, de mettre en parallèle un ensemble d'institutions vraiment républicaines, dont l'expérience ait prouvé le mérite après la théorie et la raison. Nous, prétendus professeurs d'anarchie et tribuns en mission, nous prenons l'engagement de ne jamais enlever une des solives pourries de votre arche dite constitutionnelle, sans la remplacer à l'instant par une poutre solide où pourront s'appuyer tous les intérêts légitimes : la liberté individuelle et religieuse comme la liberté de la presse, la propriété du banquier millionnaire comme celle du modeste artisan. A côté d'une réflexion critique nous mettrons une idée gouvernementale; car il est temps d'organiser dans son cerveau et dans son cœur les sages et fécondes institutions qui bientôt consoleront la France et l'Europe des iniques déceptions du passé. La bande noire qui s'est abattue sur notre belle révolution pour la dévorer ou la corrompre, n'a pas la serre assez forte ni le cœur assez haut pour résister long-temps à cette masse ascendante de générations de plus en plus républicaines, que nous sentons frémir sous nos pieds comme une marée de l'Océan et qui nous poussent irrésistiblement à la conquête d'un nouveau monde. « Les rois s'en vont, » s'écriait naguère un des plus fervens sectateurs du dogme monarchique. Soixante journaux républicains, de l'aveu d'une bouche ministérielle, recueillent déjà ce cris de détresse. Et la royauté citoyenne, le gouvernement représentatif-modèle, la meilleure des républiques n'a pas encore trois ans d'existence! Que sera-ce donc dans deux ou trois autres années, si la contre-révolution doctrinaire peut se traîner jusque là?

Nous ne sommes pas du nombre des impatiens qui voudraient brusquer des changemens tenus pour inévitables par tous les esprits sains et désintéressés. Tout vient à point pour qui sait attendre. Nous n'ignorons pas ce qu'il coûte de temps et d'efforts pour dissiper des préjugés soigneusement entretenus par l'hypocrisie du pouvoir. L'éducation des classes aujourd'hui dominantes a été faite par Bonaparte et les Bourbons également intéressés à calomnier des principes qui avaient renversé les uns et que l'autre avait à son tour détrônés. Trop de vestiges restent encore de ces malheureuses écoles politiques pour espérer que nous arrivions sans contestations et sans luttes au but de notre entreprise; mais il n'est pas facile de décourager des athlètes qui peuvent dire justement que toute leur vie a été un combat pour la même cause. Quelques souvenirs odieux dont on voudrait faire un épouvantail pour arrêter tous les progrès futurs, n'embarrassent pas des hommes nouveaux, des patriotes purs de tout excès, et qui ont montré en juillet qu'ils savaient choisir parmi les exemples de leurs pères. Il serait mal d'ailleurs aux particans de la maison d'Orléans de nous jeter sans cesse à la tête les crimes de la première révolution.

Le *Courrier de Lyon* a publié dans un de ses derniers Nos plusieurs pièces relatives à la statue de Napoléon qui couronnait autrefois la colonne de la place Vendôme et qu'on doit y replacer prochainement. Nous transcrivons un passage piquant de cette publication :

Le 31 mars 1814, des furieux, aujourd'hui bien connus, essayérent de renverser la statue de Napoléon.

Un d'eux, plus acharné contre le grand homme, ou courtisan plus habile, obtint du commandant de la place de Paris d'exécuter cette opération; il signala M. Launay, fondeur, comme seul capable de l'exécuter; il se fit donner un ordre que nous transcrivons.

« En exécution de l'autorisation donnée par nous à M. de Montbadon de faire descendre à ses frais la statue de Bonaparte, et, sur la déclaration de M. de Montbadon, que M. Launay, demeurant à Paris, n. 6, place St-Laurent, faubourg St-Denis, et auteur de la fonte des bronzes du monument de la Colonne, est seul capable de faire réussir la descente de cette statue, ordonnons audit M. Launay, sous peine d'*exécution militaire*, de procéder sur-le-champ à ladite opération, qui devra être terminée mercredi 6 avril, à minuit.

» Au quartier-général de la place, ce 4 avril 1814.

» Le colonel aide-de-camp de S. M. l'empereur de Russie, commandant de la place,

» Le comte DE ROCHECHOUARD. »

Au haut de cette pièce est écrit:

« *A exécuter sur-le-champ*, PASQUIER. »

Ainsi donc, il s'est trouvé un Français, aide-de-camp de l'empereur de Russie, pour ordonner une semblable mutilation, sous peine d'exécution militaire! Il s'est trouvé un préfet de police qui n'a pas craint d'assumer une aussi grande responsabilité.

Ce préfet de police en effet *s'est trouvé* en 1814, et si le *Courrier de Lyon* était curieux de le retrouver en 1833, nous lui indiquerions l'un des grands dignitaires, l'une des puissances constitutionnelles de la royauté de Louis-Philippe. Ce préfet de police de 1814, cet homme infâme qui devait à l'empereur Napoléon sa fortune et celle de sa famille, c'est le même M. Pasquier que Louis-Philippe a créé président de la chambre des pairs aussitôt après la révolution de 1830; c'est celui qui sur les ruines des barricades fut investi de la plus haute fonction de la monarchie nouvelle; c'est celui qui est chargé des missions confidentielles du Château pour l'aristocratie du Luxembourg. Il est vrai que lorsque ce misérable commettait en 1814 une si lâche ingratitude envers l'homme qui l'avait fait tout ce qu'il était, il y avait à peine quelques jours qu'un autre et bien plus grand personnage faisait, dans un écrit qui n'est pas anéanti, *les vœux les plus ardens pour la défaite du brigand Corse*. Il n'est donc pas étonnant que des sympathies si vives en 1814 entre ces deux hommes se soient conservées jusqu'en 1830 et soient alors devenues un titre pour M. Pasquier.

Dans quelques jours ces deux hommes assisteront tous deux sans doute en grande solennité et sans aucun remords à la grande cérémonie de la restauration de la statue de Napoléon sur la colonne. A. P.

NOUVELLES DE LA SAVOIE.

On lit dans la *Sentinelle Genevoise* du 9 juillet :

Nous puisons les détails suivans dans une lettre du 26 juin, datée d'une ville de Piémont :

Nos maux s'accroissent de jour en jour. Le nombre des personnes arrêtées et de celles qui s'enfuient va en se multipliant dans une effrayante progression; aux arrestations faites à Gênes dans la plus haute noblesse et déjà connues, il faut ajouter celles des deux frères Cambiasi et de l'avocat Capione.

A Verceilles on a arrêté, ces jours derniers, MM. Fantori, Partorini, l'avocat Stara et l'avocat Furchetti, tous quatre ont été chargés de chaînes, comme les plus grands scélérats, et conduits à Alexandrie où les détenus politiques trouvent dans le gouverneur Galatuci le plus féroce des séides du tyran de Turin.

Parmi ces victimes, celle qui mérite le plus d'intérêt est le professeur Rossi, d'Alexandrie, homme plus que septuagénaire, que ses vertus font vénérer de tout le monde.

On compte beaucoup d'ecclésiastiques et de dames parmi les personnes en arrestation ou en fuite, tant à Gênes qu'en Piémont.

On assure que l'archevêque de Gênes et l'évêque de Verceilles sont allés conjurer S. M. de faire juger les personnes compromises de leurs diocèses par les tribunaux ordinaires; un *non* tout sec a été la seule réponse du très-bon et très-juste prince.

La commission militaire qui envoie à la mort tant de braves gens à Gênes, est présidée par de Maistre, général commandant de la division, digne fils de celui qui a assigné au bourreau le premier rang dans un état; la procédure qui précède, et qui n'en mérite pas le nom, ne consiste que dans l'audition de quelques délateurs à gages, qui ne sont pas confrontés avec les accusés. Un officier, défenseur d'office d'un prévenu *bourgeois*, ayant voulu relever les contradictions les plus saillantes de ces misérables agens, de Maistre lui a imposé durement silence.

Le gouvernement sarde vient de donner une nouvelle preuve de sa tendresse pour les amis de la liberté; huit Polonais obligés de sortir de France ont été conduits par leur mauvais destin sur la terre esclave de Savoie, l'hospitalité ne leur a été donnée que dans un cachot à Chambéry, où ils sont entassés depuis huit jours.

Le général Guillet, qui, comme nous l'avons annoncé, a été ramené ces jours derniers à Chambéry, est traité avec la plus grande barbarie; la clé de son cachot est déposée au Château, l'on y entre toutes les huit ou dix heures; l'opinion générale des soldats est que l'on veut le laisser mourir de faim. Il est à remarquer que ce traitement s'exerce envers un vieillard accablé d'infirmités, qui ne quittait pas le lit depuis quatre ans et notoirement étranger à toutes menées politiques.

D'où vient que notre cité qui compte dans son sein des peintres d'un talent distingué, des artistes dont les productions ont été remarquées au dernier salon, d'où vient, dis-je, que Lyon n'a pas eu aussi les honneurs d'une exposition? Nos artistes ne tiennent-ils donc plus aux suffrages de leurs concitoyens? S'ils redoutent, dans leurs intérêts privés, l'influence de la presse provinciale sur la presse parisienne, s'ils redoutent les effets de rivalités ou des coteries sur le jugement qu'on peut porter de leurs tableaus dans la capitale, que ne soumettent-ils leurs ouvrages après l'exposition de Paris?

MM. Biard et Guindrand ont eu de brillans succès et nous en sommes fiers et heureux; mais pourquoi leurs tableaux nous resteraient-ils inconnus. Il en sera pourtant ainsi. Car si notre administration se montrait quelque peu soucieuse des beaux arts, elle aurait déjà pris l'initiative. Certes, son appel aurait été bien vîte entendu dans une ville qui s'honore de posséder MM. Bonnefond, Berjon, Guindrand, Biard, Dubuisson, Jacquand, Rouvière, Richard, Génot, Duclaux, Trimollet, Jacquemin, Reverchon, Thierriat, Blanchard, Fontaine, Fonville et d'autres encore.

Plusieurs d'entr'eux rêvent déjà la nouvelle exposition parisienne et travaillent pour elle. M. Biard tient ses deux sujets sur la toile. M. Jacquand, qui vient de renoncer au commerce pour se livrer exclusivement à la peinture, objet constant de sa prédilection, emprunte au moyen-âge deux compositions qu'il destine au salon. Nous avons vu chez lui des portraits en pied pleins de grâce et d'une ressemblance et d'un coloris vraiment remarquables.

C'est ainsi qu'il utilise les loisirs que lui laissent de plus grands ouvrages et de consciencieuses études. Nous ne pouvons, dans l'intérêt de l'art, que féliciter ce jeune artiste d'avoir compris que le commerce est antipathique à la carrière qu'il est appelé à parcourir avec succès.

CONCERT.

Nous avons eu le plaisir de signaler les premiers à nos lecteurs la présence à Lyon de Mad. Gordoni, cantatrice italienne distinguée, et de leur indiquer la promesse donnée par cette dame de se faire entendre une seule fois avant son départ pour l'Italie. Nous sommes arrivés au moment où cette faveur va être accomplie, car le concert de Mad. Gordoni aura lieu demain vendredi, dans la salle de l'hôtel du Nord. MM. Tilly, Gustave Blès et Donjon, viendront y faire applaudir leurs talens divers, déjà si bien appréciés par les Lyonnais.

AVIS.

La chambre de commerce de Lyon a l'honneur d'informer le commerce, qu'à la forme des instructions adressées par M. le directeur des douanes à M. l'inspecteur, chef de ce service à Lyon, ce ne sera qu'à partir du 15 du présent mois, que l'ordonnance royale du 29 juin dernier, modificative de plusieurs dispositions du tarif des douanes, et notamment de celles relatives aux droits d'entrée sur les soies étrangères, sera exécutoire dans cette ville.

Lyon, le 10 juillet 1833.

Le président de la chambre du commerce,
DUGAS.

LES SALONS MINISTÉRIELS.

On nous écrit de Paris, 7 juin 1833.

Un journal anglais reproduit par un de nos meilleurs journaux (le *Courrier Français*) a donné sur la vie politique de Paris des aperçus qu'on peut accuser d'être incomplets sinon inexacts; je vais tâcher de vous faire des mœurs de notre société politique un tableau moins prétentieux et plus vrai.

Je vous parlerai aujourd'hui, si vous le trouvez bon, des salons ministériels. Deux jours par semaine tant que durent l'hiver ou la session quelques-unes de nos excellences ouvrent leurs portes depuis 8 jusqu'à 11 heures du soir, non-seulement à tout pair, député ou fonctionnaire public, mais à quiconque ne craint pas de livrer son nom à un premier huissier qui en prend note, et à un second huissier qui le jette à tue-tête à l'entrée du grand salon, non sans l'estropier souvent de la façon la plus bizarre.

Chez quelques ministres même on se dispense d'écrire les noms des visiteurs. La plupart viennent et s'en vont sans avoir vu ou cherché son excellence qui de son côté ne paraît pas quelques fois dans son salon ou ne s'y montre que quelques instans, appelée qu'elle se dit au conseil, ou chez le roi. J'ai vu des ministres qui quittaient leur soirée où ils s'ennuyaient, dans le simple but d'aller à la réception d'un de leurs collègues qui avait lieu le même jour que la leur, ou d'entendre un ou deux actes de *Robert le Diable*.

En entrant pour la première fois dans un salon de ministre, vous y remarquerez le luxe quelque fois un peu vieilli, mais toujours *étoffé* des ameublemens, et le contraste de ce luxe avec l'absence complète de tous rafraîchissemens de ceux même que le bourgeois le plus mesquin tient toujours à la disposition des personnes qui viennent, comme il dit *embellir* ses soirées sans façon.

C'est que l'état paie le mobilier des ministres, et que ce seraient les ministres qui paieraient les rafraîchissemens. A peine voit-on dans toute une soirée un valet apporter, en le cachant du haut de sa taille et de ses bras, un simple verre d'eau sucrée pour quelques dames amies de la maison et véritablement suffoquées par la chaleur, *encore ont-elles été obligées de le demander*.

Les visiteurs féminins sont rares dans les réceptions ministérielles.

La femme du ministre et les grands parens, quand elle est jeune; celle du secrétaire-général, la *préfète* de la Seine et la *préfète* de police, quand il y en a; puis quelques-unes de ces inamovibilités qui ont fait tapisserie dans tous les salons depuis le Directoire : voilà les dames qu'on trouve toujours.

Les députés des centres et les pairs ministériels manquent

rarement une réception de ministres ; mais ils n'en profitent pas pour faire leurs affaires ou celles de leurs commettans. Il y a de meilleurs momens pour cela ; les jours, par exemple, où des votes importans vont être décidés, etc. Si vous voyez ces hommes aborder dans une de ces soirées, d'un air de protégé, le maître de la maison, affirmez que cet homme n'est ni député, ni pair, ni même solliciteur de haut rang ; ce ne peut être qu'un pauvre diable à qui on a refusé des audiences, et qui n'a pour se faire écouter que ce moment de libre admission pour tout le monde.

Généralement les députés de l'opppsition s'abstiennent de paraître aux soirées ministérielles. Cependant vous pouvez plus d'une fois rencontrer chez le duc de Broglie, le vieux Lafayette, dont l'infatigable humanité a au moins une fois par semaine une grâce et plus souvent une justice à réclamer en faveur de quelques patriotes étrangers que notre police persécute pour bien mériter de l'Europe.

Je n'ai pas besoin de vous dire que d'un salon de ministre à un autre l'ensemble et les détails de physionomie se modifient à vue d'œil. Quand vous quittez l'hôtel de la guerre, avec les mille uniformes qui brillent dans les salons, votre œil est singulièrement reposé par les habits noirs qui entourent le garde-des-sceaux. L'hôtel de la marine a aussi son aspect à part, et chose singulière on y voit plus de femmes qu'ailleurs sollicitant pour des marins absens. A l'instruction publique vous ne rencontrerez que des habits brodés de palmes vertes.

Mais le seul salon des affaires étrangères a son caractère à part. Là l'étiquette est plus sévère, l'hospitalité plus munificente, la porte mieux fermée ; là, quand on n'est pas ambassadeur ou étranger de marque, il faut être quelque chose, ne fût-ce que député ou doctrinaire, pour être admis. Le prince Czartoriski, l'illustre président du gouvernement Polonais en 1831 y a été long-temps reçu, mais il a déplu à M. Pozzo di Borgo, et il n'y vient plus. On lui a fait entendre qu'il valait mieux pour lui renoncer à ce salon qu'au séjour de la France.

A la suite de la révolution de juillet, l'anarchie se glissa un moment dans les salons ministériels ; même dans celui de l'hôtel Wagram (affaires étrangères) ; n'y vit-on pas un jour jusqu'à M. André Marchais, en qui, sous la restauration, se personnifiait le *comité directeur* ; il est vrai qu'en ce moment il s'agissait de révolutionner l'Italie et l'Espagne, et que, l'un des agens de cette propagande, M. Marchais, voyait à ce titre le ministre d'alors (M. Molé) qui lui confia toujours, dans l'intérêt de *l'insurrectionnement* des deux Péninsules, 100,000 fr. de fonds secrets du cabinet. A la même époque aussi, M. Marchais dînait au Palais-Royal et recevait là des sommes également destinées à passer les Alpes et les Pyrénées.

C'était aussi l'époque où M. Cavaignac et M. de Talleyrand se rencontrèrent chez le général Lafayette à l'état-major de la garde nationale ; où le général Lamarque causait bras dessus bras dessous avec Casimir Périer, mort depuis dans la même semaine que lui, avec de si différentes funérailles.

J'ai fini, mais puisque le nom de M. de Talleyrand s'est trouvé là, laissez-moi vous raconter une anecdote que j'ai trouvée sur lui, dans le livre de M. Heine, *Sur la France*; livre, à coup sûr, le plus intéressant de tous ceux qui ont paru depuis 6 mois. (Eug. Renduel, Paris, in-8°).

Quand M. de Talleyrand prit son audience de congé du roi Louis-Philippe, celui-ci lui aurait dit en lui serrant énergiquement la main : « Allez, Prince, et quoi qu'on vous promette, n'oubliez pas que je vous donnerai le double. » Je ne sais pas si le caractère connu de l'ambassadeur frappe cette anecdote d'invraisemblance ; mais j'ai peine, *d'un autre côté*, à croire qu'elle soit entièrement exacte. P. J.

AVIS.

MM. les Souscripteurs au PRÉCURSEUR, dont l'abonnement expire le 15 juillet, sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver du retard dans l'envoi du journal.

Paris, 8 juillet.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

Quoique les événemens de Portugal paraissent toucher à une conclusion, on ne prend ici qu'un assez mince intérêt à cette cause.

Si don Miguel fait toujours horreur, d'un autre côté don Pédro en qui se personnifie la cause de dona Maria, n'excite qu'une bien faible sympathie. Sa conduite au début de l'expédition, quand il refusa de s'entourer des réfugiés les plus patriotes que depuis il a été contraint de rappeler, ses derniers démêlés avec Sartorius, puis avec le général Solignac; la *violence* qu'il s'est laissé faire par son conseil pour ne point partir en *personne* à la tête de l'expédition projetée, tout cela a refroidi les plus chauds amis de la cause portugaise ; et je doute que l'annonce possible d'un succès complet des pédristes, si elle vient à se réaliser, produise à Paris une sensation profonde.

Une lettre de Lisbonne, promenée hier dans un salon par un carliste de marque, annonçait que l'expédition commandée par le capitaine Napier, était restée quelque temps à louvoyer en vue du Tage, comme si elle avait attendu un mouvement en sa faveur pour franchir la barre; mais que tout le pays étant resté impassible elle avait continué sa route. Cette impassibilité des populations n'a rien de surprenant en face d'un drapeau aussi irrésolu que celui de don Pédro, et vraiment les portugais, même les plus dévoués à sa cause, font bien d'attendre pour se compromettre, qu'il leur en ait donné l'exemple.

Il y a long-temps qu'il était question d'envoyer M. de Bourmont à Lisbonne.

Depuis l'arrestation de la duchesse de Berry, on proposait à don Miguel de mettre ce chef à la tête de ses troupes. Les négociations à ce relatives ont eu lieu jusque dans le corps diplomatique de Paris. Mais le gouvernement de don Miguel refusait toujours par la raison qu'il craignait de compromettre sa popularité en employant un général étranger, par lui-même fort peu populaire, et de découvrir tous les dangers de sa position, en ne paraissant ne plus voir de ressources que dans un moyen aussi extrême.

Comme nous ne doutons point que toutes ces raisons n'aient été alléguées il y a peu de temps encore, nous sommes amenés à conclure qu'il faut qu'en dernier lieu don Miguel ait regardé sa cause comme tout-à-fait désespérée puisqu'il a enfin consenti à recourir au secours que depuis huit mois il repoussait comme un danger de plus.

Il se forme, comme vous savez, ici, une légion polonaise pour don Pédro. Du moins on s'occupe de former cette légion. Mais les enrôlemens, quoique le gouvernement soit très-loin de les contrarier, s'obtiennent difficilement. Les Polonais sont très-froids pour la cause de la légitimité de dona Maria, comme pour toutes les légitimités du monde. Ils disent qu'ils sont prêts à marcher pour toute cause qui mènera à l'émancipation des peuples ; mais la lutte des deux frères de Bragance ne se présente pas à eux sous ce point de vue.

Le général Bem qui est chargé de recruter la légion polonaise, était à Varsovie du parti *juste-milieu* dont les hésitations ont fait tant de mal à la cause de la nation. A tort ou à raison, il n'est pas très-populaire parmi le plus grand nombre des réfugiés, et cette circonstance ajoutera encore au peu d'empressement que ressentent déjà les Polonais à s'inscrire sur les rôles de la légion nouvelle.

— Une ordonnance royale insérée ce matin au *Moniteur* porte que pendant l'absence de M. le maréchal duc de Dalmatie, président du conseil, ministre de la guerre, l'intérim de son ministère sera rempli par le lieutenant-général, comte Sébastiani, ministre.

Cette ordonnance ne pourvoit pas à l'intérim de la présidence ; par conséquent le roi paraît, malgré tous les usages constitutionnels, vouloir prendre sur lui de présider son conseil, sans même avoir un président responsable.

— On prétend que le cabinet français a demandé au saint-père amnistie pleine et entière pour tous les réfugiés romagnols qui se trouvent en France, et dont celle-ci serait bien aise de se débarrasser.

— Le gouvernement du roi Othon va changer tous les noms de pays, villes, îles, mers, etc. de la Grèce qui existent maintenant, et qu'ils ont reçus par suite de l'invasion des barbares, pour y substituer les noms de l'ancienne Grèce.

— Le général Solignac est attendu ce soir ou demain à Paris.

— Le départ de M. de Bourmont pour la péninsule a beaucoup activé les départs des courriers de Paris pour Madrid, il en est parti plusieurs la semaine passée avec des instructions pour M. de Rayneval, afin que cet ambassadeur rendît plus actives les communications avec le Portugal, et que le gouvernement puisse être instruit le plutôt possible de toutes les démarches de l'ex-maréchal.

M. de Talleyrand a aussi envoyé au château des Tuileries des renseignemens sur la mission de M. de Bourmont.

— Les négociations sont toujours fort actives entre le cabinet de Turin et celui de Paris. On dit que le roi Charles-Albert persiste dans son intention de faire intervenir les troupes étrangères dans ses états, afin d'empêcher une nouvelle conspiration. Il voudrait commencer immédiatement à former plusieurs régimens de troupes étrangères à la solde de la Savoie, et il demande, dit-on, que la France et l'Autriche envoient chacun un nombre égal de troupes pour maintenir l'ordre dans ses états, parce qu'il a l'intention de licencier toute l'armée et de procéder immédiatement à sa réorganisation totale. Le roi Charles-Albert, ajoute-t-on, a l'intention d'abolir tous les priviléges des cadets qui ont été la principale cause du mécontentement de l'armée.

— M. de Broglie devait d'abord prendre quelques semaines de congé après le retour du maréchal Soult des eaux du Mont-d'Or ; mais il paraît qu'il y a renoncé à cause de la reprise des négociations à la conférence de Londres.

On dit que M. Thiers se rendra vers cette époque en Angleterre, et qu'il assistera aux conférences du foreing-office pour le traité définitif entre la Belgique et la Hollande.

— Le *Journal des Débats* qui jusqu'à ce moment s'était renfermé dans le plus absolu silence à l'égard des derniers actes de la haute diète de Francfort, s'explique aujourd'hui sur cette question d'une manière qu'on voudrait être l'expression du ministère. Mais peut-être bientôt le *Journal de Paris* va déclarer que l'article du *Journal des Débats* n'était que l'opinion personnelle du rédacteur et non celle du ministère.

Quoi qu'il en soit, on témoigne dans cet article beaucoup d'étonnement pour une assertion insérée dans un article de correspondance de la *Gazette d'Augsbourg*, et dans lequel on contestait au gouvernement français le droit d'exprimer une opinion sur ces actes de la haute diète.

Comme le *Journal des Débats* reçoit souvent les confidences de la partie doctrinaire du cabinet, il est possible que cet article soit l'expression des idées de M. de Broglie. On a beaucoup parlé en effet d'une note envoyée par le cabinet français aux cours d'Allemagne et à celles de Vienne et de Berlin, et dans laquelle on protestait contre l'occupation prolongée de la ville libre de Francfort. Il paraîtrait donc que les réponses des cabinets autrichien et prussien ont été fort peu satisfaisantes.

On sait combien de bruits on a fait courir sur le compte de ces puissances relativement à leurs projets sur l'Allemagne méridionale. Ces bruits n'ont rien perdu de leur consistance sur les bords du Rhin où l'on croit que le projet définitif des deux cabinets du Nord est de se partager l'Allemagne, après avoir rendu impossible le retour de la tranquillité dans ce pays.

Il faudrait dans ce moment, si l'on voulait déjouer de semblables projets, que les cabinets de Paris et de Londres parlassent haut et ferme pour faire évacuer le territoire de Francfort.

Lorsque deux puissances comme la France et l'Angleterre uniraient leurs efforts vers un but semblable, il est à croire que les puissances du Nord n'oseraient plus protester contre le droit de médiation des deux puissances. Mais malheureusement la suite des faits et le résultat des négociations n'a que trop prouvé que le cabinet doctrinaire à Paris ne possède pas assez d'énergie pour imposer à l'aristocratie du Nord. Aussi on a vu peu à peu la haute diète s'avancer dans son système despotique, pour priver l'Allemagne de tous ses droits politiques, et les dernières nouvelles de ce pays annoncent encore comme possible le projet de suspendre les états constitutionnels de plusieurs cercles, et entr'autres ceux de Bade pendant un certain nombre d'années.

— Vous vous rappelez que le *Moniteur* a annoncé avec quelque coquetterie que les cours du Nord avaient désigné leurs représentans en Belgique.

Cette note avait été rédigée par Léopold lui-même, et envoyée à Paris par estafette.

— M. Thiers s'est rendu samedi à l'atelier de M. Crozatier qui a fondu la statue de Napoléon, d'après le modèle en plâtre fourni par M. Seurre. Le travail de détail n'est point encore achevé ; mais on suppose qu'il le sera jeudi ou vendredi, et que la statue sera immédiatement placée, mais *incognito*, sur le haut de la colonne.

D'après le calcul de M. Lepère, architecte chargé du placement, le transport de l'atelier à la place Vendôme et l'ascension du bronze, n'occuperont pas plus de 5 à 6 heures. Il faudra ensuite deux jours pour consolider la statue sur la calotte de la colonne, puis deux jours pour détruire les échafaudages; de sorte qu'on ne sera pas prêt bien long-temps avant le 29 juillet.

Les élèves de l'école de St-Cyr, ceux des écoles préparatoires de Versailles, d'Alfort, etc., ont demandé à assister en corps, soit à la cérémonie de l'inauguration, si elle a lieu, soit à la revue qui sera passée sur la place Vendôme après l'ascension de la statue.

— On avait parlé du remplacement de M. Gisquet, et immédiatement de nombreuses arrestations ont eu lieu, des visites domiciliaires ont été ordonnées. Ne serait-ce pas que M. Gisquet a jugé indispensable de se faire croire nécessaire, au moment où on pensait à lui donner un successeur ?

— Ce n'est plus la Porte-St-Martin, c'est l'Odéon que vont diriger MM. Hugo et Alexandre Dumas. M. Harel reste à la Porte-St-Martin, que le succès de *Bergami*, succès dû à la pompe de la mise en scène et non au poème de cet ouvrage, a remis entièrement à flot.

— Si Rossini ne travaille plus pour le théâtre, il fait des messes en musique pour l'église de Petit-Bourg, dont M. Aguado est le maire, et ce qui est mieux, le bienfaiteur. On en a exécuté une il y a huit jours. Je n'ai pas besoin de vous dire que le succès a été complet, et que tout ce qu'il y a à Paris d'hommes de goût et d'hommes distingués, assistaient à cette messe, ou assistera aux répétitions qu'on en donnera.

Au surplus, si Rossini a dit tout-à-fait adieu aux compositions théâtrales, ne croyez pas que ce soit précisément pour se livrer aux saintes études de la musique sacrée. La chronique du monde dit que, non loin de Petit-Bourg, se trouve une retraite où il va passer de douces heures, que Paris et l'Europe musicale paient bien cher, puisqu'à ces loisirs il a sacrifié son immense avenir et presque sa gloire présente, car vous savez que par le siècle qui court il ne faut pas, même quand on est Rossini, se laisser oublier.

— Quelques modifications vont être apportées dans le service des postes entre Paris et Bruxelles. M. Piron, à son retour d'Angleterre, est passé par la Belgique, où il a réussi sans peine à faire adopter au gouvernement belge les améliorations qu'il réclamait.

Quant au nouveau mode de communication entre Paris et Londres, il ne paraît pas qu'on se presse beaucoup pour le mettre à exécution. On n'a pas encore commandé les bateaux à vapeur supplémentaires et les voitures qui vont être nécessaires pour le nouveau service.

— On a abandonné tout-à-fait le projet de placer la Bibliothèque royale dans la galerie transversale du Louvre. Mais il paraît que le projet de continuer la galerie latérale, pour joindre le Louvre aux Tuileries, subsiste toujours. Le roi vient en faire reprendre les travaux à ses frais, sauf à en demander le remboursement aux chambres.

Nouvelles.

— Depuis le départ de Louis-Philippe, les conférences diplomatiques ont pour ainsi dire cessé. En quittant Paris, la majesté bourgeoise a enjoint au ministre des affaires étrangères de ne prendre sur sa responsabilité aucune affaire politique.

Nous pouvous donc affirmer que les entrevues entre M. de Broglie et les diplomates étrangers sont de pure étiquette.

(*Rénovateur.*)

— Le président du tribunal civil de Beauvais a dit au roi dans son voyage :

« Le concours du roi et de la nation est la meilleure garantie du maintien des libertés publiques et du triomphe des lois. Cet heureux accord existera toujours sous le règne de Votre Majesté. »

Louis-Philippe a répondu :

« Cet heureux accord est ce qui fonde la solidité des trônes sur l'affection des nations et sur leur prospérité. C'est là que j'ai toujours hautement professé, non par un vain désir de popularité, *ni par l'ambition d'un trône que, vous le savez, messieurs, j'étais bien loin de désirer*, mais par ma conviction que, pour l'occuper dignement, il faut que le roi placé à la tête de la nation soit national, soit patriote ; ainsi (ajouta le roi en mettant la main sur son cœur) que je crois pouvoir dire que *je l'ai été toute ma vie !* »

— On lit dans le *Courrier du Bas-Rhin*, 6 juillet :

Après quatre jours de démonstrations militaires extraordinaires, les scènes bruyantes que voulait prévenir l'autorité ont failli éclater aujourd'hui à Strasbourg. Il y a quatre jours, personne ne savait pour ainsi dire le retour de M. Saglio, personne peut-être ne songeait à donner un charivari à ce député ; l'appareil de troupes qu'on a déployé n'a servi qu'à provoquer ce que l'on voulait prévenir. A la vue de ces soldats stationnés de différens côtés, de ces agens de police en mouvement de toutes parts, la population a été alarmée, irritée ; peut-être pour narguer la police et faire ressortir tout le ridicule et l'imprudence d'un déploiement de forces que rien ne justifiait encore, une menace de charivari a été faite en plein midi ; les agens de police et les soldats survenus de tous côtés en ont empêché l'exécution.

Ce soir, la fermentation qu'avait provoquée dans la population cette inquiétude officiellement affichée depuis quatre jours par les autorités, s'est manifestée par des attroupemens vers la maison de M. Saglio, par des sifflets et des cris discordans. Les agens de police et les troupes étaient en force sur les lieux ; un coup de feu a été tiré on ne sait d'où, on ne sait par qui ; les trois sommations ont été faites précédées par le roulement du tambour ; les rues adjacentes à la rue des Juifs où loge M. Saglio ont été successivement balayées par les troupes ; l'accès en a été interdit par des piquets de soldats ; en un mot, il y avait tous les avant-coureurs de ces troubles qui naissent le plus souvent sans motif déterminé, comme sans but.

Heureusement tout s'est borné à des démonstrations inoffensives, sans qu'un désordre sérieux ait eu lieu. Vers onze heures, la foule s'était écoulée, et rien ne semblait présager des troubles.

M. Saglio est parti pour la campagne.

— Le dernier numéro du *Journal des Haras* publie la lettre suivante de Lengyeltothy (Hongrie), sous la date du 13 juin :

Je m'empresse de vous donner quelques détails qui peuvent vous intéresser, sur la vente du fameux haras du baron de Wechtig.

Cette vente, qui a duré trois jours, s'est faite au milieu d'un concours immense d'amateurs venus de tous les points de l'Europe. On y remarquait M. le comte de Hardeck, lieutenant-général, inspecteur-général de tous les haras de l'empire, et chargé en chef des remontes de la cavalerie autrichienne ; M. de Goëtdihuel, officier des haras de France ; M. le baron de Hull, directeur des haras de Wurtemberg, tous les directeurs de haras de l'Allemagne et un grand nombre d'Anglais de distinction.

On s'est vivement disputé la possession du célèbre étalon *El-Bedavi*. Au grand désappointement des seigneurs hongrois, il a été définitivement adjugé à M. de Goëtdihuel, oui en a fait l'acquisition au nom du gouvernement français. *El-Bedavi* est bai et produit presque toujours bai; il est le chef et le père du haras. Ses fils sont employés comme étalons dans les haras de Hongrie et d'Allemagne.

Ce magnifique animal est si estimé dans le pays que les habitans ont voulu s'opposer à son départ; et ce n'est que sous la protection d'un piquet de hussards que M. de Goëtdihuel a pu emmener son convoi, qui se compose de deux étalons, *El-Bedavi*, et *Vadue*, et de cinq jumens de la plus grande distinction, *Fidavi*, *Warda*, *Hamdanie*, *Monachi-Zaé* et *Coheil*. M. le comte de Hardeck a acheté, à un prix très-élevé, pour les haras de l'empereur, une production d'*El-Bedavi* et de *Coheil*.

Extérieur.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

ANGLETERRE. — *Londres*, 6 *juillet*. — Consolidés, 90 1/8 1/4.

Il y a sur le revenu trimestriel un déficit de 5,251 liv. sterl., déficit peu considérable qui provient du décroissement de la consommation des articles soumis à l'accise, ce qui prouve que la condition des classes ouvrières consommatrices n'est pas améliorée.

Dans la chambre des communes, la charte de la banque a été lue une première fois, et la seconde lecture a été fixée au 15 juillet.

Le ministère a éprouvé un échec à l'occasion du bill de réglement des fabrique.

Dans la chambre des lords d'hier, le marquis de Lansdowne a produit à la chambre les résolutions adoptées par les communes relativement aux affaires de la compagnie des Indes Orientales, et a demandé le concours de leurs seigneuries pour l'adoption de ces mesures. Après quelques observations du marquis de Lansdowne, les résolutions ont été adoptées sans discussion, et le concours de leurs seigneuries sera communiqué aux communes mardi dans une conférence.

On attend en ville demain ou après-demain M. Dedel, accompagné du baron Werstolk Van Soelen : ils doivent venir par Hotterdam.

L'opinion générale dans la cité est que l'expédition de don Pédro n'est pas destinée pour le sud du Portugal, que son mouvement n'a été qu'une feinte pour s'emparer du port de Lagos, après quoi elle mettrait à la voile pour un autre point de la côte, peut-être St-Ubès ou même Lisbonne.

La réunion des propriétaires des Indes Occidentales s'est ajournée a mercredi, à une majorité de 6 voix.

—On lit dans l'*Albion* :

Nous apprenons que les nouvelles actions pour le chemin de fer de Dieppe à Paris, seront bientôt en circulation : cette route correspondra avec la notre de Londres à Brigthon, alors on pourrait établir en seize heures une communication avec Paris.

HOLLANDE. — Les dernières nouvelles de La Haye portent que le gouvernement hollandais se dispose définitivement à de sérieuses négociations à Londres.

—On lit dans la *Gazette de Necker* :

Duché de Bade, 1er juillet.

Il se répand ici une singulière nouvelle ; toutefois nous ne prétendons pas la garantir, car elle nous paraît manquer de vraisemblance.

Dans la dernière séance secrète de notre seconde chambre des états, il a été, dit-on, question non pas d'une dissolution, mais d'une suspension ou d'une prorogation pour 6 ans; et l'on assure que la menace a été aussi faite pour le cas où les états se permettraient de soumettre à la discussion les résolutions de la diète germanique.

— On dit que des symptômes de mécontentement se sont manifestés parmi nos troupes stationnées vers la frontière suisse.

Ancone, 28 *juin*. — Le paquebot à vapeur ionien est reparti ce matin pour Corfou,

— On porte à 6,000 hommes le nombre des trouper irrégulières grecques qui sont rentrées jusqu'à ce jour sur le territoire de la Grèce; on les a enrôlés pour la formation d'un corps de gendarmerie.

— Le roi de la Grèce témoigne le désir de choisir Athènes pour la capitale du royaume.

TURQUIE. — On dit que le sabre que le sultan a offert en présent à Ibrahim-Pacha est d'une valeur de 80,000 piastres turques, et sort de la boutique du bijontier du palais.

On ajoute qu'un aide-de-camp du grand-seigneur a été chargé d'aller en offrir un semblable au vice-roi d'Egypte, Mehemed-Ali.

SUISSE. — Le grand-conseil de Zurich vient d'adopter la résolution suivante au-sujet des réfugiés polonais en Suisse.

La négociation concernant les Polonais qui sont venus de France dans le canton de Berne est considérée comme une affaire particulière à l'état de Berne par l'état de Zurich. La députation devra faire des démarches pour que les Polonais puissent rentrer en France, sinon chercher un autre lieu pour leur séjour.

A cet effet Zurich fournira pendant cinq mois à Berne un secours mensuel de 600 f.

Un crédit de 5,000 f. est ouvert en conséquence au conseil-d'état sur l'exercice 1833.

Le conseil d'état est chargé de l'exécution de la présente résolution.

A partir du 15 juillet, l'entretien des Polonais dépendra en partie des souscriptions particulières, car l'état de Zurich ne veut plus y contribuer que pour sa part.

BAVIÈRE-RHÉNANE. — Voici quelques extraits d'une lettre venue de ce pays :

« Cinq conseillers de la cour d'appel ont été appelés à la session extraordinaire des asssises qui doit commencer le 29 juillet l'instruction du procès du docteur Wirth et de ses co-prévenus. Trois de ces conseillers sont des Bavarois. Le président est M. Breitenbach, l'un d'eux, qui présida pour la première fois les assises ordinaires du mois de juin.

« On se demande généralement pour quels motifs la session des assises se tient à Landau. On peut trouver les principales raisons de ce fait dans les passages suivans du réquisitoire du procureur-général :

« Considérant qu'en transportant à Landau le siége de cette » cour d'assises en session extraordinaire, on éloignera toutes les « craintes de désordres et toutes les influences fâcheuses qui pour- « raient être exercées sur l'impartialité des jurés, parce qu'on peut « maintenir l'ordre et la tranquillité publique plus facilement à « Landau que dans toute autre ville de la Bavière Rhénane, et as- « surer ainsi la marche paisible du procès ;

« Considérant que les tentatives qui ont été faites récemment à « Francfort et dans d'autres villes pour délivrer des prisonniers « par la force, font une loi de prendre des mesures extraordi- « naires de surveillance et de précaution, et qu'à Deux-Ponts ces « mesures pourraient être facilement déjouées pendant la durée « du procès, parce que les accusés doivent être amenés deux fois « par jour de leur prison dans la salle du tribunal, etc. ;

« Pour éloigner toute inquiétude, pour garantir la tranquillité « et le jugement des accusés, le procureur-général propose, « etc., etc. »

« D'après ces passages du réquisitoire, on pourrait plutôt croire que dans la forteresse de Landau, et sous la protection des canons et de 3,000 baïonnettes, on veut moins garantir la liberté du jugement qu'assurer la condamnation.

« Aussi l'attention publique se porte vers les choix des jurés que fera le gouvernement ; car il a malheureusement ce droit. Ce choix sera le présage du jugement. »

Une autre lettre de Landau, en date du 2 juillet, annonce en ces termes l'arrivée des accusés :

« Cette après-midi, à deux heures, le docteur Wirth et les six co-accusés qui étaient jusqu'ici en prison à Deux-Ponts, sont arrivés à Landau, escortés par un escadron de chevau-légers, qui sont entrés en ville comme s'ils marchaient contre l'ennemi, le sabre à la main et les carabines chargées. Les prisonniers se trouvaient dans quatre voitures avec des gendarmes. Leurs figures étaient sereines, et annonçaient le courage et la résignation.

« Le matin, les crieurs avaient parcouru la ville, déclarant que l'accès de la partie du rempart, située en face de la prison, était entièrement interdite au public. »

SUISSE. — Les grands conseils des cantons qui ont déjà adopté le nouveau pacte fédéral sont les suivans :

Zurich, avec	200,000	habitans.
Berne,	360,000	»
Lucerne,	120,000	»
Fribourg,	72,000	»
Soleure,	60,000	»
Bâle campagne,	25,000	»
St-Gall,	140,000	»
Thurgovie,	80,000	»
	1,057,000	»

On présume que les cantons suivans y adhéreront encore :

Schaffouse, avec	30,000	habitans.
Schwytz extérieur,	20,000	»
Genève,	50,000	»

Ainsi il y aurait en tout 1,157,000 habitans acceptant le pacte, c'est-à-dire les 7/8 de la population.

SCHWYTZ. — Le congrès rétrograde de Sarnen s'est réuni à Schwytz les 26 et 28 juin. Il a été décidé qu'il accepterait la conférence proposée par les Grisons, et, sur la proposition d'Uri, qu'il adresserait à l'*assemblée* à Zurich une déclaration pour confirmer celles que la conférence a faites au mois de mars dernier.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1899 2) VENTE JUDICIAIRE,
Place St-Clair, n. 1, au 1er.

Samedi treize juillet mil huit cent trente-trois, à dix heures du matin, il sera procédé à la vente de l'argenterie et des diamans dépendant de la succession de M. Joseph-Marie-Philibert Vespre, se composant de peigne en vermeil, garni de 76 brillans, une rivière garnie de 48 brillants, une paire de boucles d'oreilles garnie de 14, une bague garnie de cinq roses.; 135 marcs (soit 25,000 grammes) d'argenterie, en plats longs et ronds, soupières, cafetières, sucrier, déjeûner, cuiller à bouillons, couverts unis et à filets, porte-huilier, etc.

ANNONCES DIVERSES.

(1980) 18e DIVISION MILITAIRE.
AVIS.
ADJUDICATION DU SERVICE DES FOURRAGES
DANS LE DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR,
Pour une année qui commencera le 1er *octobre* 1833.

Le public est prévenu qu'en exécution des instructions du ministre de la guerre, en date du 24 juin dernier, il sera procédé à Dijon le vendredi 16 août prochain, à midi précis, dans une des salles de l'hôtel de la Préfecture, par-devant une commission mixte, présidée par l'intendant militaire de la 18e Division, maître des requêtes, soussigné, à l'adjudication de la fourniture des fourrages aux troupes de cavalerie stationnées et en marche dans le département de la Côte-d'Or, à partir du 1er octobre 1833, jusqu'au 30 septembre 1834.

Les personnes qui voudront concourir pour cette adjudication devront se présenter, au jour et à l'heure indiqués ci-dessus, devant la commission, pour y faire la remise de leur soumission unique et définitive, laquelle devra être scellée de plusieurs cachets, et ne pourra être admise à concourir qu'autant que le paquet qui la renfermera sera accompagné d'un récépissé du receveur-général du département, constatant le dépôt préalable fait à la caisse dudit receveur d'une somme de 6,000 francs en numéraire ou en inscriptions de rentes sur l'état, destinée à garantir la réalisation du cautionnement.

Les agens des subsistances, ainsi que les étrangers non naturalisés français, sont exclus du concours.

Le paquet cacheté contenant la soumission sera remis, accompagné du récépissé des 6,000 francs, au président de la commission, à l'ouverture de la séance. La soumission devra être établie sur papier timbré, et conforme au modèle de marché faisant suite au cahier des charges : elle ne stipulera de prix particuliers par quintal métrique de foin, de paille et d'avoine, que pour les fournitures de station et de passage dans les places de garnison et de cantonnement ; le prix des fournitures à faire aux troupes en marche dans les autres places et gîtes d'étape, devant être réglé sur les prix demandés pour les lieux de station, avec augmentation de 10 p. 0/0.

On pourra prendre connaissance du cahier des charges dans les bureaux de M. le sous-intendant militaire ayant la police du service des subsistances militaires, place St-Etienne, à Dijon ; dans ceux de l'intendant de la division, rue Buffon ; et auprès de MM. les sous-intendans des départemens composant la 18e division, et des départemens limitrophes.

Dijon, le 5 juillet 1833.

L'intendant militaire de la 18e *Division, maître des requêtes,*
Signé, baron BALLYET.

(1953 4) *A vendre.*—Fonds de café.
S'adresser chez M. Lacoix, liquoriste, rue St-Dominique, n° 13.

(1897 9) *A vendre.*— Fonds de café dans un des meilleurs quartiers.
S'adresser au bureau du journal.

(1954 3) *A louer à la Noël.*
Belle auberge aux Etroits, tenue anciennement par GERVEZY.

Cette auberge, tenue actuellement par le sieur BERTHOLON, est située dans une agréable position, et n'a rien perdu de son ancienne renommée. On pourra traiter pour le fonds de l'auberge avec ledit Bertholon.

S'adresser, pour les renseignemens, au bureau du journal.

(1981) On demande un associé, avec une mise de 250 f. pour une partie qui fait de grands bénéfices.

S'adresser rue Bourgchanin, n. 30, au bureau d'affaires.

(1964 4) La pharmacie de MACORS fils aîné, successeur de Paul MACORS père, est toujours établie rue St-Jean, n° 30, à Lyon. Ce n'est absolument que dans cette pharmacie que l'on trouve le véritable sirop vermifuge, approuvé par décret spécial, et le sirop pectoral de mou de veau fait par distillation. On fera connaître ultérieurement, par les journaux, lorsqu'un dépôt de ces sirops sera établi dans la pharmacie que vient d'élever le sieur Paul MACORS fils cadet, rue Puits-Gaillot, en face le Théâtre, à Lyon.

VÉRITÉ.

Les compositions vraiment parfaites de feu le savant pharmacien HUSSON C***, *sont assurément placées au premier rang des heureuses découvertes ; elles sont inimitables, incorruptibles et recherchées dans tous les pays du monde. Leurs noms suivent :*

EAU PHÉNOMÈNE.

Elle arrête la chute des cheveux, les fait croître, épaissir, et les préserve de blanchir, *même dans l'âge le plus avancé*. Le flacon, 5 f., et la demi-bouteille, 15 f.

SPÉCIFIQUE PHÉNIX,

Autorisé du ministre de l'intérieur comme faisant fondre sans nulle douleur les cors, oignons, et les œils de perdrix entre les doigts des pieds, et empêchant qu'ils ne reviennent. Le pot, 3 f.

Dépôts de toute confiance à Paris ; le central, au magasin de musique de M. Roi, boulevard des Italiens, n. 2. Le concierge de l'ancienne demeure de Mad. HUSSON C**, rue Meslay, n. 30. A Caen, Mad. Reigner, place St-Pierre; et au Havre, M. Barbin, rue de Paris, n. 121, et en gros seulement, à la maison de Mad. veuve Husson C**, rue St-Louis, n. 7, au Havre. (*Affranchir.*)

(1982)

PATE DE LICHEN

PECTORALE ET FORTIFIANTE.

Elle calme promptement et guérit en très-peu de jours les toux opiniâtres, les oppressions, les rhumes, les catarrhes, les irritations de la gorge, de la poitrine.

Son débit toujours croissant atteste chaque jour son efficacité.

Prix des boîtes : 1 fr. 20 c. et 1 fr. 80 c. ; chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux.

On trouve chez le même le RACAHOUT, aliment précieux pour les convalescens, les personnes de poitrine faible et délicate.

(1655 6)

FONDS PUBLICS.

BOURSE DE LYON. — 9 juillet 1833.

Cinq p. 0/0 au comp. j. du 22 mars	»
——— fin courant.	»
Trois p. 0/0 au comp. j. du 22 juin.	»
——— fin courant.	»

BOURSE DE PARIS du 8 juillet.

Cinq p. 0/0,	104f 30	104f 30	104f 10	104f 30
—fin courant,	104f 70	104f 70	104f 50	104f 70
Empr. 1831,	104f 15			
Quat. p. 0/0,	94f 50			
Trois p. 0/0,	77f 75	77f 75	77f 60	77f 60
—fin courant,	78f	78f	77f 70	77f 70
Naples,	92f 40	92f 40	92f 25	92f 25
—fin courant,	92f 80	92f 85	92f 80	92f 80
Emp. d'Esp.	88f 1/2			
Rente perp.,	74 1/2			
Cortès,	15 1/8			
Emp. rom.,	91 3/4			
Emp. belge,	94 7/8			
Haïti,	265			
Act. de la ban.	1710			
Quat. canaux.				
Caisse hypot.	580			

COURS DES MARCHANDISES.

Colza, disp.,	102 à 101
—courant du mois,	103 à 102
—juin,	»
—juillet et août,	»
—6 derniers mois,	104 à 103
—4 derniers mois,	104 à 105
Lille,	93 50
Voiture,	4 75
3/6 disp. Montpellier,	180 à 182 50
—Courant du mois,	180 à 182 50
—juin,	»
—juillet et août.	182 50 à 185
—4 derniers,	185 à 190
—6 derniers,	»

Les Cafés ont donné lieu aujourd'hui à quelques affaires. Les prix se sont affaiblis.

THÉATRES.

Spectacles du 11 *juillet.*

GRAND-THÉATRE.

Guerre ouverte, comédie. — Une Heure de Mariage, opéra.

CÉLESTINS.

Trois Têtes dans un Bonnet, vaud. — 1re partie des Exercices de M. Valli.—Chabert, vaud. — 2e partie. —Le Cavalier Servant, vaud.

DÉPÔT THÉORIQUE DE LA VACCINE LYON

Anselme PETETIN.

Typographie de L. BOITEL, quai Saint-Antoine, n. 36.